

2024
Décembre

Bulletin Infos

Antogny
le Tillac



P 2

- Projet de carrières
- Travaux dpt n°20
- Dissimulation et sécurisation des réseaux

P 3

- Le Tillac
- Audit énergétique Pôle Culturel

P 4

- Panneaux solaires

P 5

- SMICTOM

P 6

- Comité des fêtes
- Tarifs Pôle Culturel
- Etat Civil

P 7

- Pêle-mêle

P 8

- Jeux de Noël

Le Mot du Maire

Voici déjà le bulletin de fin d'année 2024 au $\frac{3}{4}$ du mandat municipal. Nous devons à la fois accélérer les réalisations d'investissement et garder une gestion saine.

Donnons-nous les moyens de maintenir et d'améliorer les services aux habitants. Je renouvelle toute ma confiance aux différentes associations indispensables à la vie communale. Les nombreuses activités et manifestations confirment le besoin d'équipements de qualité d'où l'étude pour la réhabilitation du Pôle Culturel qui fête ses 20 ans.

Par ailleurs, nous recherchons activement un gérant pour le commerce « Le Tillac » dont vous attendez la réouverture.

Concernant le projet de carrière, la Mairie se tient à votre disposition (article page 2).

Le repas de la fête des 3 Communes, dite « fête des laboureurs » se tiendra le Dimanche 23 Février dans la salle socioculturelle de Ports-sur-Vienne.

Auparavant, nous nous retrouverons le Jeudi 9 Janvier à l'occasion de la présentation des vœux.

Je vous adresse tous mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour l'année 2025.

Serge MOREAU

**Les vœux de la municipalité auront lieu
le Jeudi 9 Janvier
à 19h00 au Pôle Culturel**

**Distribution des sacs poubelle (sacs jaunes) à la Mairie
le vendredi 17 janvier de 14h00 à 18h00.**



Le jeudi 21 novembre le collectif « Mieux vivre à Antogny le Tillac » a organisé une réunion publique à Séligny. Les informations énoncées doivent être administrativement et juridiquement vérifiées. Les autorités compétentes sont sollicitées et un courrier sera adressé à l'ensemble de la population pour clarification.

Dans l'immédiat, ce qui peut être certifié par la municipalité c'est que dans le cadre du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), arrêté en mai 2019 et approuvé le 27/01/2020, une zone NC (secteur naturel permettant l'exploitation de carrières) a été délimitée.

Certains propriétaires ayant des parcelles dans cette zone se sont engagés par la signature d'un contrat de forage avec un carrier. Il s'agit d'une transaction de droit privé. Monsieur ROSS-CARRE, chargé du développement pour la société GSM, peut être contacté pour toute demande de renseignements par mail : maxime.ross-carre@heidelbergmaterials.com.

Par ailleurs, des piézomètres ont été posés avec l'accord des propriétaires et sous autorisation préfectorale afin de vérifier les variations du niveau d'eau.

Si les opérations se poursuivent, une enquête publique sera menée et si un permis d'exploiter devait être délivré, il le serait par le Préfet d'Indre-et-Loire.

La municipalité assumera son rôle de médiateur et interviendra dans le respect des intérêts des riverains. Dans tous les cas, elle se tient à la disposition de tous ceux qui souhaitent échanger sur ce projet.

Travaux sur la départementale n°20

Depuis cet été, la route départementale 20 était en circulation alternée suite à la rupture d'une canalisation sur le circuit d'irrigation.

En raison de responsabilités et d'assurances, les travaux, du ressort du conseil départemental, n'ont pu être réalisés qu'au cours de la première quinzaine de décembre.



Dissimulation et sécurisation des réseaux

Deux projets de sécurisation interviendront en 2025.

D'abord, celui du syndicat d'Energie basse tension situé rue de la Fontaine, Place Drapeau Caillault, chemin du Lisa et entrée Sud Paul Casteran.

Les travaux débuteront début février prochain afin d'améliorer la desserte électrique et téléphonique.

Puis l'enfouissement des lignes haute tension (20 000 V), toujours à l'étude, est prévu courant 2025 ce qui retardera d'autant les travaux de réfection et de sécurisation de la route de Richelieu (D20).



Le bar-restaurant « Le Tillac » a baissé son rideau depuis mi octobre. La gérante qui exploitait les lieux depuis le printemps 2020 a cessé son activité. La société a été placée en liquidation judiciaire simplifiée et les biens lui appartenant ont été vendus aux enchères fin novembre.

La commune, propriétaire des locaux, est donc à la recherche d'un(e) repreneur (se) pour la gérance du « Tillac » et faire vivre l'unique commerce du village. Toute candidature est à adresser en Mairie.

Audit énergétique du pôle culturel

l'existence du Pôle Culturel a maintenant plus de 20 ans.

Les techniques et les matériaux en matière de confort thermique ont évolué pour permettre de réduire les consommations et l'empreinte carbone.

Pour ces éléments, le conseil municipal a confié au Bureau d'étude Energio un audit.

Les conclusions sont les suivantes:

Le Pôle Culturel présente des performances d'équipement et d'enveloppe relativement

La situation actuelle mutualisée au type de chauffage existant provoque une gêne (circulation d'air) et une surconsommation nécessaire pour garantir un confort en occupation. L'audit énergétique met en avant les différentes orientations pouvant améliorer la performance thermique en recourant à l'aide de préconisations et de scénarios.

Le scénario 1 a été construit de façon à réaliser des travaux sur l'enveloppe (isolation toitures et murs, remplacement des menuiseries anciennes).

Pour les équipements sont prévus, la rénovation de la chaufferie, la mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée, un ballon d'eau chaude instantané et l'éclairage LED.

Les scénarios 2, 3, 4 intègrent l'isolation en matériaux biosourcés et le changement d'énergie (pompe à chaleur ou géothermie) en chauffage central.

Le scénario 5 permet d'atteindre la classe énergétique la plus faible possible, avec le remplacement des menuiseries, la mise en place d'une pompe à chaleur air/eau ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques.

Une étude de faisabilité financière a été réalisée avec les différentes propositions et les subventions disponibles pour fournir l'ensemble des éléments au conseil municipal.

Pour les travaux, le gain énergétique pourrait aller de 10% à 30% suivant les projets.

Il est recommandé de poursuivre avec une analyse technique



Aujourd'hui, nous sommes sans cesse sollicités au téléphone par des sociétés qui annoncent des économies miracles obtenues par la pose de panneaux solaires. Sachez qu'il existe des organismes officiels qui pourront vous orienter vers des professionnels sérieux.

Plusieurs dispositifs sont à votre disposition pour vous aider à financer ces travaux d'économie d'énergie.

Voici quelques informations qui devraient vous éclairer.

Comment bénéficier d'aides pour utiliser l'énergie solaire ?

L'énergie solaire est une solution renouvelable pour chauffer un logement, produire de l'eau chaude ou de l'électricité. Des aides sont prévues pour s'équiper ou amortir l'installation.

Les énergies solaires

Le site de l'Ademe, Agence pour la transition écologique, fournit des explications détaillées sur ces deux principaux usages :

le **solaire thermique** assure une production de chaleur (eau chaude, chauffage) à partir du rayonnement solaire.

Pour plus de détails : <https://expertises.ademe.fr/energies/energies-renouvelables-enr-production-reseaux-stockage/passer-a-l'action/produire-chaleur/solaire-thermique>

le **solaire photovoltaïque** convertit l'énergie solaire en électricité, sous forme de courant continu.

Pour plus de détails : <https://expertises.ademe.fr/energies/energies-renouvelables-enr-production-reseaux-stockage/passer-a-l'action/produire-lelectricite/solaire-photovoltaïque>

Ces deux technologies peuvent être utilisées par les particuliers pour leur logement, avec des aides publiques de nature différente.

Les aides

L'installation d'un système de chauffage ou d'un chauffe-eau utilisant l'énergie solaire, en remplacement d'équipements anciens, permet de bénéficier d'aides dans le cadre du financement de la rénovation énergétique des logements.

MaPrimeRénov'

Attribuée sous conditions de ressources et modulée selon les revenus du foyer, MaPrimeRénov' est une aide publique à la rénovation énergétique. Elle permet de financer les équipements solaires suivants :

chauffage fonctionnant à l'énergie solaire ;

fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire thermique ;

chauffage ou fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant avec des capteurs solaires hybrides thermiques et électriques à circulation de liquide.

<https://www.economie.gouv.fr/cedef/maprimerenov>

La prime "coup de pouce chauffage"

Les primes "coup de pouce énergie", accessibles à tous les ménages, mais modulées selon les revenus, sont des aides attribuées par certaines entreprises ayant signé une charte avec les pouvoirs publics.

Dans ce cadre, la prime "coup de pouce chauffage" permet de financer l'installation d'un système solaire combiné, destiné au chauffage et à la production d'eau chaude sanitaire.

<https://www.economie.gouv.fr/cedef/coup-pouce-energie>

Les aides au solaire photovoltaïque

L'électricité produite par les panneaux solaires photovoltaïque peut, au choix, être seulement destinée à la consommation du logement, être revendue partiellement, ou totalement.

Selon le cas, les particuliers qui équipent leur maison de panneaux photovoltaïques peuvent bénéficier des avantages suivants :

une prime d'investissement en cas d'autoconsommation ;

une obligation d'achat par EDF à des tarifs fixés par arrêté ;

des exonérations fiscales sur la revente, selon le type d'installation.

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/aides-installation-photovoltaïques> - [economie.gouv.fr](https://www.economie.gouv.fr)

<https://www.photovoltaïque.info/fr/>, site associatif soutenu par l'Ademe

COMMANDEZ UN COMPOSTEUR pour votre jardin



Modèle bois - Contenance: 300L

Prix unique

10€



Modèle plastique - Contenance: 300L

Inscription obligatoire sur smictom.com

1

Rendez-vous sur le site
www.smictom.com
Cliquez sur le rectangle orange

2

Choisissez le type de
composteur: plastique
ou bois ?

3

Renseignez vos coordonnées
et choisissez la date et
l'heure de retrait



Fériers
2025

CALENDRIER DES REPORTS DE COLLECTE



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Mercredi 1^{er} janv. (Jour de l'An)	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	FÉRIÉ	Collecte du mercredi 01/01	Collecte du jeudi 02/01	Collecte du vendredi 03/01
Lundi 21 avril (Pâques)	FÉRIÉ	Collecte du lundi 21/04	Collecte du mardi 22/04	Collecte du mercredi 23/04	Collecte du jeudi 24/04	Collecte du vendredi 25/04
Jeudi 1^{er} mai (Fête du Travail)	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	FÉRIÉ	Collecte du jeudi 01/05	Collecte du vendredi 02/05
Jeudi 8 mai (Armistice 1945)	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	FÉRIÉ	Collecte du jeudi 08/05	Collecte du vendredi 09/05
Jeudi 29 mai (Ascension)	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	FÉRIÉ	Collecte du jeudi 29/05	Collecte du vendredi 30/05
Lundi 9 juin (Pentecôte)	FÉRIÉ	Collecte du lundi 09/06	Collecte du mardi 10/06	Collecte du mercredi 11/06	Collecte du jeudi 12/06	Collecte du vendredi 13/06
Lundi 14 juillet (Fête Nationale)	FÉRIÉ	Collecte du lundi 14/07	Collecte du mardi 15/07	Collecte du mercredi 16/07	Collecte du jeudi 17/07	Collecte du vendredi 18/07
Vendredi 15 août (Assomption)	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	FÉRIÉ	Collecte du vendredi 15/08
Mardi 11 nov. (Armistice 1918)	Collecte habituelle maintenue	FÉRIÉ	Collecte du mardi 11/11	Collecte du mercredi 12/11	Collecte du jeudi 13/11	Collecte du vendredi 14/11
Jeudi 25 déc. (Noël)	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	FÉRIÉ	Collecte du jeudi 25/12	Collecte du vendredi 26/12

L'équipe du Comité des fêtes accompagnée par l'ensemble des bénévoles a continué en 2024 à apporter de la convivialité dans notre commune lors des différentes manifestations proposées.

La fête de l'eau dans le bourg d'Antogny le Tillac début juillet et la brocante de la fête de l'été ont été de beaux succès malgré quelques averses matinales. La randonnée pédestre et la soirée Halloween ont aussi rencontré une belle réussite.

Selon vos goûts, vos envies et vos disponibilités n'hésitez pas à nous rejoindre afin d'assurer la pérennité des animations habituelles et la mise en œuvre de nouveaux projets.

L'équipe du Comité des fêtes vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour 2025.



Nouveaux tarifs

Le conseil municipal du 7 octobre 2024 a voté de nouveaux tarifs pour la location du pôle culturel essentiellement en raison de l'augmentation des prix de l'énergie et tout particulièrement celui du fuel.

Tarifs du Pôle culturel applicables au 1er janvier 2025			
	HT	TVA	TTC
Réunion / Vin d'honneur	150,00 €	30,00 €	180,00 €
Repas / Manifestation	250,00 €	50,00 €	300,00 €
Caution	300,00 €		

Les tarifs du cimetière ont également été modifiés.

Concessions funéraires		Concessions cinéraires	
Prix d'une concession	200 €	1 case	15 ans 350 €
Dimension d'une concession	1m/2m		30 ans 600 €
Durée	30 ans	Plaque à graver	20 €

Etat Civil

2ème semestre 2024

Naissances

- BRAULT Alice née le 26.08.2024

Décès

- M. PETITJEAN Richard le 15.08.2024
- M. GANDOIN Anicet le 07.12.2024



Festival de Vienne du 6 juillet



Fête de l'été du 21 juillet



Spectacle du 4 octobre



Concert du 9 novembre



Commémoration du 11 Novembre



Concert Patrick Carré du 30 novembre



Repas des anciens élèves



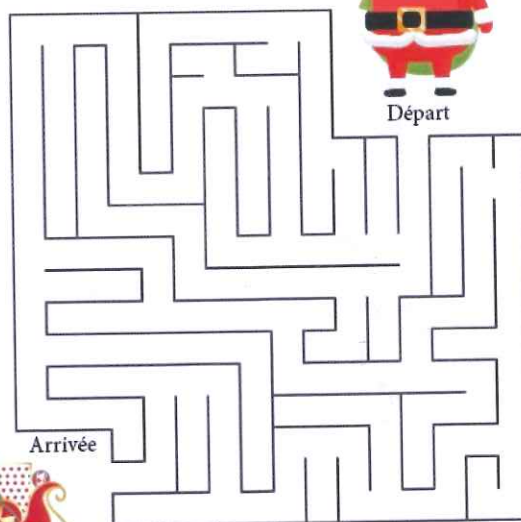
Reliez les nombres et coloriez le dessin.



Aidez le père Noël à retrouver son traîneau.



Labyrinthe de Noël



Directeur de la publication : Serge Moreau

Responsables de la communication : Laurent Carré, Pascale Le Potier, Emmanuel Ligonniere, Stéphanie Pichon, Didier Thivellier, Ludovic Urbanovsky, Jean-Claude Leblanc, André Jousset, Louissette Chaslon.

Réalisation : Commission Communication - Conception/Impression : Imprimerie des Ormes - 05 49 85 05 77